ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ETG

Question orale n° 1220

Texte de la question

M. Jacques Brunhes interroge M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur l'avenir de l'entreprise ETG (Emboutissage, Tolerie, Gennevilliers), anciennement Chausson-Gennevilliers. Depuis un jugement du tribunal de Nanterre en date du 19 decembre 1995, celle-ci est desormais la propriete de l'entreprise Renault, dont l'Etat reste un important actionnaire. Ce jugement avait autorise le rachat a un prix inferieur a la valeur de l'usine, a la condition expresse que l'acheteur s'engage a preserver les 1 250 emplois du site. Or, il ressort, aux termes du dernier comite d'entreprise du 16 octobre dernier, que la direction d'ETG a presente un projet industriel qui fait apparaitre des sureffectifs, et laisse presager l'elaboration d'un nouveau « plan social » en contradiction avec les engagements de maintien et de developpement du site. Il lui demande ce que deviendra alors ETG lors de l'arret de la production du trafic realise a Gennevilliers, qui aux dires de la direction de Renault n'a maintenant que trois annees seulement d'esperance de vie. Cette inconnue risque de grever une nouvelle fois l'emploi au niveau local et de participer au desequilibre de l'emploi industriel en Ile-de-France. Il lui demande donc comment il entend faire respecter les engagements pris, il y a a peine un an.

Texte de la réponse

M. le president. M. Jacques Brunhes a presente une question no 1220.
La parole est a M. Jacques Brunhes, pour exposer sa question.
M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, le 19 decembre 1995, le tribunal de commerce de Nanterre arretait par jugement le plan de cession de l'usine Chausson de Gennevilliers a Renault - usine devenue aujourd'hui Emboutissage-Tolerie-Gennevilliers, dite ETG.
Le tribunal fixait les conditions de cette cession, que je me permets, monsieur le ministre, de vous rappeler: «reclassement sur le site de Gennevilliers de 100 salaries de Creil-Montataire; maintien de l'effectif inscrit sur les registres en decembre 1995, soit 1 250 personnes; des efforts a faire pour obtenir des complements de charge et pour la recherche d'activites nouvelles propres a attenuer les consequences de la recession du vehicule Trafic».
Le tribunal acceptait, en fait, l'offre d'achat a la condition que soit assure le maintien de l'emploi.
En contrepartie, Renault realisait une bonne affaire en achetant pour 116 millions de francs un site d'exploitation evalue a 450 millions.
L'administrateur judiciaire, dans une lettre adressee le 9 mai 1996 a M. Schweitzer, president-directeur general de Renault, indiquait: «Il s'agit d'engagements particulierement solennels, dont l'execution imparfaite s'expliquerait d'autant moins qu'ils emanent de la filiale de votre groupe qui etait le locataire gerant de Gennevilliers, et que, a ce titre, elle connaissait la portee des offres et leur faisabilite».
Or, monsieur le ministre, moins d'un an apres ce jugement, la direction ETG-Renault a presente au comite d'entreprise du 16 octobre 1996 les previsions d'evolution de l'emploi sur les trois prochaines annees, selon lesquelles - je cite - «il apparait nettement des sureffectifs qui necessiteront d'organiser alors un plan social» - un nouveau «plan social» !
Je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, ma tres grande inquietude. Concernant l'emboutissage et la

fabrication des unites, il y a bien une modernisation, qui se traduit par des diminutions d'effectifs, lesquels passeraient de 350 a 500.
Quant au Trafic, nous savons qu'il est en fin de vie. Il n'y a pas, pour l'instant, de vehicule de substitution. Celui qui est prevu pour le remplacer est le W 83, qui doit etre negocie avec General Motors, notamment General Motors Europe, mais on ne sait pas s'il sera assemble en Grande-Bretagne ou en France. Nous sommes donc particulierement preoccupes.
Aussi, je vous demande, monsieur le ministre, si vous entendez faire respecter les engagements pris il y a a peine un an.
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.
M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur le depute, vous avez eu raison de rappeler les termes du jugement du tribunal de commerce de Nanterre du 19 decembre 1995, qui a arrete le plan de redressement par cession partielle de la societe Chausson au profit de la societe ETG. Cette derniere avait pris un double engagement: d'une part, integrer 100 salaries de l'usine de Creil et, d'autre part, deployer les «efforts necessaires pour obtenir les complements de charge et la recherche d'activites nouvelles propres a attenuer les consequences de la recession des ventes du Trafic, dont Gennevilliers assurait la fabrication des caisses en blanc.
Selon les informations dont je dispose, le premier engagement est d'ores et deja partiellement tenu.
S'agissant du second, ETG assure toujours l'emboutissage et la tolerie du Trafic, dont le montage est ensuite realise a l'usine de Batilly.
Renault s'efforce de developper le marche de ce type de vehicule, notamment grace a la negociation d'accords susceptibles d'en accroitre les debouches. Il en est ainsi de l'accord actuellement negocie avec General Motors Europe. Cet accord porte en effet non seulement, comme vous l'avez evoque, sur le developpement en commun d'un nouveau vehicule utilitaire, mais encore, dans une premiere phase, avant la production de ce nouveau vehicule, sur la commercialisation du Trafic sous la marque General Motors dans le reseau europeen de ce constructeur. Si cet accord se concretise, il devrait ainsi contribuer au maintien d'un niveau de production satisfaisant pour ce vehicule.
Un autre accord signe il y a trois mois avec la societe malaise Inokom pour le montage d'un «vehicule national» issu du Trafic en Malaisie a, des a present, des repercussions sensibles sur l'activite d'ETG qui assurera, jusqu'a l'ouverture d'une usine a Penang en 1998, la realisation et l'envoi des caisses qui seront montees localement.
Cependant, le marche automobile, en particulier celui du vehicule utilitaire, subit des a-coups conjoncturels sensibles. En outre, le Trafic est un vehicule ancien qui est aujourd'hui fortement concurrence par la sortie de nouveaux modeles d'autres marques. Ces deux elements ne permettent pas de garantir la stabilite de l'activite de l'entreprise, mais Renault met tout en oeuvre pour favoriser le maintien du plan de charge d'ETG.
C'est ainsi que le constructeur a confie temporairement a ETG, en remplacement du site de Douai, l'emboutissage des planchers de la Megane et lui a affecte l'emboutissage et l'assemblage des portes de l'Express, qui est aujourd'hui le petit vehichule utilitaire le plus vendu en France.
Ces deux exemples, comme les potentialites offertes, immediatement ou a terme, par les accords de commercialisation avec Inokom et GM montrent que, en depit des difficultes actuelles du marche, Renault se preoccupe de maintenir chez ETG une activite soutenue.
Je suivrai personnellement l'evolution de cette affaire.
M. le president. La parole est a M. Jacques Brunhes.
M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre, vous ne levez pas totalement mes inquietudes, puisque vous indiquez vous-meme qu'il n'y avait aucune garantie concernant l'emploi.
Je suis inquiet, car l'etat de la negociation avec General Motors Europe ne nous permet pas de savoir si les fabrications se feront sur le site de Grande-Bretagne, celui de Luton, ou a la SOVAB a Batilly et, par voie de consequence, a Gennevilliers. Deux sites francais sont donc concernes puisque l'avenir de Batilly depend pour une part de la fabrication du W 83, qui remplacera le Trafic.
Mes inquietudes reposent egalement sur un autre element. Selon nous, le jugement en question traduisait la volonte de tenir compte aussi d'une coherence avec la politique de la ville. Nous avons a Gennevilliers un grand projet urbain. Or il ne peut y avoir, d'un cote, une politique de la ville coherente et, d'autre part, des delocalisations d'entreprises, avec la disparition subventionnee par le Gouvernement, de 2 000 emplois et des menaces pesant sur l'entreprise Chausson. Une politique de la ville, c'est un tout, dont un des facteurs

essentiels est evidemment l'emploi.
Une autre de mes preoccupations concerne le secteur du vehicule utilitaire leger en France. Renault devrait, nous le souhaitons, retrouver la premiere place, qu'il n'occupe plus pour l'instant. L'abandon pendant longtemps du vehicule utilitaire leger en France pose un probleme quant a l'avenir national de ce secteur. D'autres s'engouffrent dans la breche. Il est urgent, je crois, de reagir.
M. Maxime Gremetz. Tres bien !

Données clés

Auteur : M. Brunhes Jacques
Circonscription : - COM
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1220
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7910
Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8165
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 1996